L'Echo Parlementaire n°2 - 16 février 2015

L'ÉCHO Parlementaire

(Dé)battez-vous!

19e édition du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles

Réalisation: Anne-Sophie Puttemans et Eglantine Nyssen

LE PJ WB SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Parlement Jeunesse @PJ_WB

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles

www.parlementjeunesse.be

LA BLAGUE DE NADIA

Un couple se balade sur les Champs-Élysées quand tout à coup la femme s'arrête net devant une vitrine de robes. Elle est émerveillée par une robe et le fait comprendre à son mari !

Son mari lui demande :
- Elle te plait ?
- Oh oui, elle est magnifique !
- Si tu veux demain on revient et tu pourras encore la regarder.

EDITO

par Anne-Sophie Puttemans et Eglantine Nyssen

Oh my god ! It's right here, right now, comme disait Fatboy Slim !

Après avoir patientés dans la file pour vous inscrire, vous êtes montés dans l'ascenseur. Pour sur que certains d'entre vous ont dû le maudire (« c'est quand qu'il faut mettre ma carte ? Avant ou après avoir appuyé sur le bouton ? ») ! Installés dans votre chambre, vous avez eu la chance de rencontrer d'autres députés. Vous vous êtes certainement demandés si vous vous entendriez bien avec celle-ci ou si celui-ci avait l'air aussi malin qu'il n'y paraît… Vous avez pu déguster un délicieux sandwich: poulet curry pour les plus chanceux, crabe pour les autres. Moment aussi d'entendre le premier coup de gueule de Nezha. Non, mais vous verrez, c'est une crème en vrai.

Premiers débats en commission. Regroupés en maison avec vos couleurs et vos cris. On se serait cru à Poudlard. Le but, ici, n'est cependant pas de remporter la Coupe de feu mais de rendre votre petit décret le plus potable possible. Nous vous souhaitons pour cela beaucoup de courage et une très bonne simulation.

Vos rédacs préférées !

Echo Parlementaire n°2 - lundi 16 février 2015
Rédactrices en chef: Eglantine Nyssen et Anne-Sophie Puttemans
Journalistes ayant participé à ce numéro: Cyril Delhalle, Aurélie Duray, François Mary, Anne-Sophie Perez et Louise Tessier

Les 10 Commandements d'un bon texte de décret

Mal rédigé, un texte de décret est susceptible d'être mal compris ou mal interprété. Comment l'écrire correctement ? Voici quelques conseils !

Cette semaine, vous serez tous amenés à lire, étudier, comprendre, amender, rédiger et intervenir sur un projet de décret. Avant de voter son adoption ou non, ce même texte fera l'objet de discussions au sein de l'Assemblée. Il est essentiel de suivre les quelques recommandations, ci-dessous, afin de mener à bien votre mission.

By Aurélie Duray

1 **VOUS PARTAGEREZ LE MÊME AVIS**:
La concertation. Avant d'entamer toute modification, amendement ou encore rédaction de texte, il est essentiel de consulter les autres membres du groupe afin d'arriver à un accord.

2 **VOUS AUREZ UN MAXIMUM DE CLARTÉ**:
Pour faciliter la compréhension, veillez à élaborer la **structure** de votre texte de décret. Choisissez les mots et construisez les phrases de façon simple, claire, précise, concise et cohérente. Allez du général au particulier. Lors de la rédaction, essayez de vous mettre dans la peau d'une personne qui ne connait pas le décret, qui le lit pour la première fois. Tout en simplicité.

3 **VOUS AUREZ LES IDÉES CLAIRES**:
Le **contenu** d'un texte de décret se veut clair et concret. Comme vous l'avez déjà noté, un projet de décret présente un Exposé des motifs, un Mémoire de Commission, des solutions envisagées, des articles de décret proposés.

L'**Exposé des motifs** est destiné à éclairer l'Assemblée sur le sens et la portée des dispositions qui lui sont soumises. Il s'agit de l'explication du texte de décret qui indique également les objectifs assignés et les modifications apportées au droit existant.
Le **Mémoire de commission** dresse la situation actuelle des règles en vigueur en Belgique et ailleurs (lois existantes). Ce mémoire propose un résumé de la situation, de manière à ce que tous les participants possèdent les mêmes bases avant d'entamer les discussions.
Un **article de décret** ne stipule pas, mais dispose ! L'article, le plus souvent numéroté, est la plus petite partie d'un texte de décret, qui pour sa compréhension se suffit à lui-même.

4 **VOUS INTITULEREZ**:
Ne confondez pas **intitulé** et titre d'un texte de décret. La fonction d'un intitulé est de mentionner l'objet essentiel du texte qui suit.

5 **VOUS FEREZ UN BON USAGE DE VOTRE LANGUE**:
Le **choix des mots** est très important. Veillez à utiliser un vocabulaire neutre et à utiliser des mots précis, simples, courants et concrets. Optez pour les formulations les plus directes.
- Favorisez les mots courts comme « si » au lieu de « à condition que ».

- Favorisez les mots courts comme « si » au lieu de « à condition que ».
- Il est vivement déconseillé d'avoir recours à des synonymes ; utilisez toujours le même mot pour désigner le même concept.
- Evitez d'utiliser des mots étrangers (en particulier en anglais et en latin), exception faite des termes « a priori », « a posteriori » et « referendum ».
- N'utilisez pas d'anglicisme afin de ne pas altérer le sens des mots français, tels que « présumer » au lieu de « supposer » ou « opportunité » au lieu d' « occasion ».
- Les formulations ambiguës telles que « et/ou » sont à proscrire.
- Eviter les contradictions.

6

VOTRE VOIX SERA ACTIVE ET VOUS ÉCRIREZ AU PRESENT:

Soyez attentifs à la **construction des phrases**. Pour faciliter la compréhension :

- Construisez des phrases simples en utilisant la voix active (sujet + verbe + complément) et non la voie passive.
- Conjuguez les verbes au même temps. Le décet se conjugue au présent, utilisez donc l'indicatif présent.
- Utilisez des mots de liaison pour relier les idées exprimées dans des phrases distinctes.

7

VOUS DÉFINIREZ:

Il est nécessaire et pertinent d'insérer une table dédiée aux **notions terminologiques** afin de définir les concepts employés et faciliter davantage la compréhension de tous les membres.

8

VOUS PRENDREZ DU RECUL:

Faites-vous relire ! Demandez à une tierce personne de relire votre texte. Il est toujours bon de prendre du recul après une rédaction.

9

VOUS CROIREZ EN VOUS:

La concertation vous aidera à soutenir votre position. **Soyez sûrs** de vos arguments. Soyez convaincus de ce que vous écrivez ou modifiez. Une des clés du succès et de la confiance en soi est la préparation.

10

VOUS SEREZ COMPLET:

Enfin, traitez votre sujet dans sa totalité. **Soyez exhaustif** du début à la fin!

Avec ces dix recommandations, vous êtes, maintenant, parés pour entamer cette belle semaine ! Et n'oubliez pas que l'art d'écrire le décet n'est pas l'art d'écrire, mais bien l'art de penser ! (Gérard Cornu, « L'art d'écrire la loi »). À vos stylos !

ERRATUM PRESENTATION DE LA SIMULATION PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Tous les candidats devront répondre aux deux conditions suivantes :

1. Etre né entre 1992 et 1997. Il faut avoir 23 ans max au 1er juillet 2015
2. Suivre un cursus scolaire (secondaire, supérieur, professionnel ou apprentissage).

Le Triumvirat économique : des incitants en pagaille

Monsieur le Ministre de l'Emploi Adil El Madani, a récemment déposé un projet de décret devant le Parlement péjigonien. Ce projet s'articule autour de 3 axes primordiaux : la valorisation des **filières en pénurie**, la valorisation de l'**entreprenariat** et la valorisation de l'**insertion des chômeurs**, et donc la **création d'emploi**. *By Cyril Delhalle*

Le 7 février, lors de son discours d'introduction à la semaine de réflexion exceptionnelle qui débute, aujourd'hui, en Péjigonie, monsieur le Ministre a rappelé que les 3 axes qu'il souhaite réformer ne sont pas une suite de chiffres incompréhensibles et fluctuants d'un pays à l'autre. Ce sont 3 piliers de l'économie qui peuvent être représentés chacun par une qualité : **solidarité, confiance et responsabilité.**

Se faisant, pour son premier axe, il jette la pierre à tous ses prédécesseurs ainsi qu'aux jeunes suivant des filières dites « bouchées ». Prenons l'exemple d'un étudiant péjigonien en médecine. Il sait qu'il n'y pas de numéro INAMI à la clé de ses études. Pourtant, il se rue avec 800 autres étudiants dans un auditoire. Certains échouent et ont, pourtant, la chance d'être réorientés vers des filières « en pénurie ». Le ministre semble, donc, souhaiter récompenser ce genre d'étudiants par des incitants financiers. Seront-ils payés par les étudiants égoïstes s'obstinant à boucher leur avenir ou par tout un chacun dans un souci de solidarité ?

Ensuite, Monsieur le Ministre lance des fleurs aux sans-emplois. Les « mauvais » chômeurs, ceux qui profitent des honnêtes gens, ne pourront que se réjouir des nouvelles opportunités entrepreneuriales que promet notre Ministre. Une création d'entreprise certainement facilitée devra aller de pair avec une faillite aux démarches amoindries. Le décret semble, en effet, trop laxiste dans l'accompagnement de la création d'entreprise. Le peu de contrôle incitera certainement tout un chacun à se lancer dans la création entrepreneuriale dans l'unique but de toucher les primes. Pourtant, si aujourd'hui, peu de gens participent aux concours de création d'entreprises à travers la création de business plan, c'est parce qu'ils n'ont peut-être pas reçu une éducation prônant la débrouillardise et l'envie d'avancer (cfr. la définition « populaire » du chômeur : un fainéant qui préfère glander à travailler).

Enfin, abordons le thème de la création d'emplois. Monsieur le Ministre lapide les communes « caliméristes » qui renvoient la balle au gouvernement. Si elles ne sont pas attractives pour bâtir de nouvelles entreprises, c'est à cause d'une mauvaise gestion du gouvernement. À écouter les communes, seule la Silicon Valley pourrait produire un logiciel informatique. Autant donner des primes en liquide aux entreprises qui engagent un travailleur de leur commune… Attendez, c'est ce que notre Ministre de l'Emploi préconise. Et il ne veut pas les taxer pendant un certain temps. Cette formule WIN-WIN n'est pas du tout WIN pour les anciens travailleurs. La situation sera identique à celle où ils cotisaient pour les allocations des chômeurs, sauf qu'ici, ils payeront des primes aux entreprises qui « utilisent » ces anciens chômeurs. Ces derniers resteront à charge de l'État et donc des citoyens.

Il est dans l'intérêt de la Péjigonie que les parlementaires arrivent à raisonner notre ministre et à lui souffler des idées pour ne pas finir dans le même état que la Grèce.

La parole est la défense

En 2012, l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) sort une enquête alarmante. En Belgique, 4 prisonniers sur 10 récidivent. Aujourd'hui, trois ans plus tard, rien n'a changé: le système pénal parait caduc, malade et inguérissable. Face à ce constat, Serdane Baudhuin a décidé de réagir, Ministre de la Justice en Péjigonie. Pendant plusieurs mois, elle a retourné le problème dans tous les sens et elle a finalement jeté son dévolu sur les victimes : en les intégrant plus dans les procès, Madame la Ministre pense apaiser les tensions et les frustrations liées aux procédures judiciaires. Pourquoi pas. Après tout qui ne tente rien n'a rien, il faut oser en politique. Allez, qui pense que c'est une bonne idée ?

By Louise Tessier

En tout cas, pas Marie-Aude Beernaert, professeur de droit à l'UCL. À peine le sujet exposé, elle s'exclame dans son bureau : « *mais quelle mauvaise idée !* ». Au moins, c'est clair. Selon elle, « *la victime est la personne la plus mal placée pour juger de la peine, contrairement à ce qu'on pourrait penser de façon faussement généreuse. Du point de vue de la victime, et c'est très légitime, la peine ne peut jamais être assez élevée pour compenser la souffrance qu'elle a subit.* » La salle d'audience se transformerait, selon elle, inconsciemment ou non, en ring de boxe. Oeil pour oeil, dent pour dent, que le meilleur gagne. Pour la juriste, ce genre de « *justice-vengeance* » est bon pour la poubelle, et complètement contraire à la démocratie. Elle soulève l'importance de prendre du recul. « *La justice doit se faire de façon sereine, et la sérénité est bien la dernière des choses que l'on peut attendre d'une victime puisqu'elle est nécessairement dans une émotion vive.* »

Pire, intégrer la victime au processus judiciaire, ce serait même un mauvais service à lui render. «*C'est extrêmement difficile d'être celui qui porte le poids de la condamnation. C'est lourd à porter ! Je pense que ça rajoute une souffrance*» argumente Marie-Aude Beernaert.

Voila de quoi refroidir l'ardeur de quelques défenseurs du décret Justice. Surtout qu'il s'avère difficile de trouver un professionnel de la justice en accord avec ce projet de décret. Presqu'impossible même. Tout le monde semble à peu près bercé par la même comptine : celle de Bruno Dayez, appelé « *Les trois cancers de la justice* ». L'auteur y expose clairement les raisons pour lesquelles la victime doit rester en dehors de la procédure judiciaire. Et du côté des associations d'aide aux victimes ? Le discours n'est pas franchement plus positif. Pour l'ASBL « Autrement Bis », les victimes doivent être entendues, mais pas n'importe comment : « Symboliquement, il est important que les victim*es aient une place dans le procès, mais certainement pas dans la décision pénale. Une victime ne sera jamais suffisamment objective.* » Bon, encore loupé. Madame la Ministre, Monsieur le Président de Commission, préparez vos plus beaux arguments, la bataille risque de faire mal.

Une égalité des déséquilibrés

Tout au long de cette semaine d'intenses débats en Péjigonie, le thème de l'égalité des chances sera abordé. Mais le projet de décret mis sur la table des négociations respecte-il les valeurs qu'il souhaite lui-même promouvoir ?

By Anne-Sophie Perez

En matière d'égalité des chances, il est certain que la Péjigonie n'est pas toujours bonne élève. Beaucoup de travail est encore à fournir pour améliorer la situation. Cependant, en menant ses propres investigations, notre édition a pu remarquer que l'inégalité n'était pas toujours là où on l'attendait.

Si nous prenons notre propre hémicycle comme référence, nous pouvons être fiers d'avoir à notre tête Salma Saadi. En effet, il est rare que les postes à hautes responsabilités soient confiés à des femmes, preuve en est qu'elle est seulement la 4ème femme à ce poste depuis l'année 2003. Nous pouvons estimer, aujourd'hui, que nous faisons preuve de modernité et espérer qu'il s'agisse là d'un gage pour l'avenir de notre pays. Si la parité est relativement bien respectée au sein de notre XIXème Parlement (56 femmes contre 44 hommes), le Conseil d'administration se révèle être en sous-effectif du côté masculin (Fayçal Arbai doit se sentir bien seul au milieu de toutes ces demoiselles).

Le décret débattu en commission de l'Égalité des chances, composée d'un seul homme pour trois femmes (Big Up Wissem), est certes très intéressant puisqu'il aborde de nombreux sujets épineux dans notre société. Il propose des solutions judicieuses pour une égalité parfaite entre hommes et femmes dans le milieu professionnel et pour éviter toute discrimination. Mais il mène parfois à des non-sens. Nous avons particulièrement apprécié les articles 14 à 21 concernant un partage équitable et intéressant des congés de maternité et de paternité ainsi que la création de nouvelles structures d'accueil pour enfants. Cependant, l'idée des « Pink Label » et « Black Label » semble bien étrange.

Si l'idée de fond est intéressante, les débordements possibles sont inquiétants. Commençons par le commencement : si le Ministère ne souhaite pas verser dans le féminisme exacerbé avec son projet de décret, il devrait peut-être revoir le nom de son label phare. En effet, le but absolu de ce projet étant l'égalité professionnelle entre homme et femme, il est triste d'attribuer à ce label une connotation purement féminine. Un label rose ? Vraiment ? L'arc-en-ciel est pourtant composé de sept couleurs qui pourraient tout autant correspondre au message à faire passer, sans pour autant verser dans les clichés et stéréotypes pro-femme.

Cette idée de label, à la base même du décret, suscite de nombreuses questions : puisqu'une amende serait infligée en cas de non-respect de la parité dans une entreprise, cela signifierait-il que des hommes ou des femmes doivent être licenciés au profit d'un membre du sexe opposé afin de garantir cette égalité ? Au 1er janvier 2014, notre pays était composé de 3.457.286 hommes en âge de travailler, contre 3.430.647 femmes, 17 000 hommes devraient-ils se retrouver sans travail pour respecter cette égalité et permettre aux entreprises de n'encourir aucune amende ?

Offrir la possibilité à toute femme et à tout homme d'exercer le métier qu'il souhaite, même si des idées reçues ou culturelles estiment qu'ils n'y ont pas leur place, est merveilleux. Mais certains métiers sont – et seront peut-être toujours – plus des « métiers d'homme » ou des « métiers de femme ». Doit-on licencier des personnes compétentes au profit de personnes moins compétentes juste parce qu'elles sont du « bon sexe » ? Les entreprises de maçonnerie ou de titre-services pourraient peut-être s'échanger de la main d'œuvre pour respecter cette parité ? C'est une idée.

Mais, très chers députés, pensez-y : forcer la parité pour une parfaite égalité des chances ne serait-ce pas également une forme de discrimination sexuelle ?

Don de sang obligatoire?

Le Parlement péjigonien risque de bouleverser la vie de ses citoyens. Un décret proposé par le Ministre de la Santé, Gauthier Feron, prévoit de rendre le don sang et d'organes obligatoire. Face à ce choix de société, les débats vont certainement être vifs.

By François Mary

Le don de sang ou d'organes est une nécessité pour permettre à un pays de satisfaire les besoins en matière de soin et de santé. Cela semble évident, mais dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas. « *Parfois, nous sommes en pénurie pour certains groupes de sang. Car la demande augmente, les dons ont tendance à diminuer* », confie le Docteur Ledoc, médecin à la Croix-Rouge de Mons. Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer ce phénomène. « *Le nombre de donneurs est plus faible chez les jeunes. Leur motif invoqué est souvent la peur de l'aiguille. Pour les rassurer, je leur dis que ce n'est pas plus douloureux qu'un tatouage ou un piercing.* » Pour lutter contre ce problème, les techniques utilisées relèvent actuellement de la sensibilisation. « *Nous nous rendons dans des écoles. Il est important de viser les jeunes à cet acte citoyen.* » Le décret du Parlement veut aller plus loin, et transformer ce droit en devoir, au risque de bouleverser la société péjigonienne. D'un côté, cette solution serait bénéfique à la collectivité. De l'autre, ce serait restreindre les libertés individuelles des citoyens. À cette question, le docteur Ledoc a sa réponse. « *Le don de sang doit impérativement être un geste sans contrainte, sans rémunération. Il ne peut donc pas être imposé.* » Mais la réponse la plus attendue sera celle rendue par les députés du Parlement Jeunesse. Sans nul doute, ils s'investiront corps et âme pour résoudre la problématique du don de sang.

Donner son corps à la science

À côté du don de sang et du don d'organes, la question du don de son corps à la science sera également évoquée au sein du Parlement. En effet, les universités en Péjigonie doivent faire face à des pénuries. Le Ministre de la Santé, Gauthier Feron, a proposé dans son texte de rendre ce don automatique, et ce afin de répondre aux besoins de la recherche. Actuellement, pour donner son corps à la science, la règle est très simple. Pierre Gérin, le directeur du bureau de l'anatomie de Namur, explique la procédure au micro de La Prem1ère. « *C'est très simple, il faut prendre une feuille de papier, écrire ses coordonnées, « je souhaite donner mon corps à la science », et l'envoyer à l'université souhaitée. Celle-ci transmettra les formulaires nécessaires au don de corps* ». Le

texte proposé par le Ministre de la Santé est donc un changement de cap très important.

Plusieurs questions peuvent être posées quant au financement de cette mesure. Certaines universités prennent en charge le transport du corps vers l'université, mais d'autres laissent cette charge aux familles. Ce qui est souvent difficile financièrement. Si la famille souhaite enterrer le corps après son passage à l'université, elle doit prendre en charge le transport une deuxième fois. Parfois, cela impose également un double deuil aux proches. Actuellement, cette décision revient au donateur. « La personne décide si le corps retourne dans la famille ou non en répondant au questionnaire, le corps peut également être incinéré à l'université. »

Une autre crainte concernant ce don de corps est liée au risque de manque de respect. Personne ne désire que des étudiants « *jouent* » avec son corps lors d'un cours d'anatomie. Pour le directeur, Pierre Garin, cela relève du mythe. « *Quand je donne un cours, je peux garantir que les étudiants sont très respectueux en salle de dissection. De plus, ils sont toujours accompagnés d'un professeur* ». Sur ce point, le décret Féron est très précis, et prévoit une charte de déontologie pour garantir ce respect. Avec toutes ces mesures, les députés ne risquent pas de chômer durant cette semaine.

VIE PJ

Alexy Mesrour, l'homme aux 5 simulations

Avec ses cinq ans d'ancienneté au Parlement Jeunesse, Alexy Mesrour est le doyen de cette simulation 2015 ! En ce début de semaine, ce dernier ouvre le bal des interviews et nous dévoile son expérience…

By Aurélie Duray

"*Aller au PJ, c'est comme partir en voyage avec des amis!*"

Une pointe de nostalgie dans la voix, notre doyen se rappelle très bien sa première journée d'accueil au Parlement Jeunesse. Impressionné par la qualité des interventions, il sent encore son cœur battre en accéléré à l'heure de prononcer son discours d'introduction – la minute trente la plus intense de toute l'aventure. Impressionnant oui… et à la fois bouleversant ! La preuve, Alexy est toujours présent !

Tantôt député, puis porte-parole de l'Opposition, chef de groupe ou encore Ministre Président, membre du Conseil d'administration et Chef de délégation au Québec en 2014, Alexy est passé par maints et maints rôles. Aujourd'hui, il endosse

la joyeuse responsabilité de Vice-Président !

« *Aujourd'hui* », dit-il, « *je prends une place d'ancien; je suis là pour passer le flambeau, même au sein de l'équipe* ». Ce nouveau rôle représente pour lui « *l'aboutissement d'un apprentissage au Parlement Jeunesse* ». En effet, cette année, Alexy, le Padre de l'hémicycle, est prêt à montrer le chemin et à guider les nouveaux arrivants vers une aventure exceptionnelle au sein de la Péjigonie.

En cinq ans, il en aura vu des députés défiler, des ententes se créer, des jeunes dialoguer, des sourires s'installer ! Depuis l'année 2011, la semaine de Carnaval n'a plus le même sens pour Alexy. Il ne s'agit pas seulement d'une semaine au Parlement Jeunesse, mais bien de nouvelles rencontres, de nouveaux visages, horizons et de découvertes authentiques ! « *On est dans le même délire* » nous raconte-t-il. « *Le PJ, c'est une centaine de jeunes curieux, ouverts au dialogue* » qui se rassemblent pour « *échanger et découvrir* ».

Aujourd'hui, Alexy a même gardé des amis proches de ses aventures précédentes. D'ailleurs, il ne peut même plus se promener en Belgique francophone sans rencontrer un de ses camarades Péjigoniens. « *Après le PJ, tu vas dans n'importe quelle ville, et tu connais quelqu'un!* ».

Notre interviewé souligne également que le PJ permet de prendre de l'assurance. C'est connu, prendre la parole devant tout le monde n'est pas chose facile – encore moins dans un hémicycle, devant une centaine de personnes, tout serré dans son costume. « *Quand tu parles, tu te rends compte finalement que ce que tu dis n'est pas si bête que ça* » nous confie Alexy. C'est pourquoi notre cher Vice-Président vous invite tous à participer. « *N'hésitez pas à prendre la parole. Levez le bras ! Cela passe tellement vite qu'il ne faut pas regretter !* »

À la question « Quid de la vie hors-hémicycle ? » Alexy nous répond en seguida « *C'est la déconne* ! ». Passer en mode décontract, aux éclats de rire, aux moments de sympathie (et plus, si affinité), la vie hors-hémicycle contraste vraiment avec l'atmosphère intense de l'hémicycle. On se détend ! Et le jeudi soir, ne l'oubliez pas, place au Talent Show ! Adepte des sketchs de dernière minute, verra-t-on Alexy dans un tout nouveau rôle cette année? Qui dit hors-hémicycle, dit hors-costume ! Même si « *mes costumes me vont bien !* », nous avoue Alexy (rire). Un petit message à faire passer en ce début de semaine ?

« *Ne vous laissez pas tromper par l'apparence des personnes hyper sérieuses autour de vous dans l'hémicycle, car derrière toutes ces cravates se cachent des déconneurs. Youhou ! Vive la Péjigonie !* »

Le DictionAlexy

Parlement - **Echange**
Sleep Well - **Rigolade**
Echo - **Surprise**
Costume - **Swaaaag**
Péjigonie - **Péjiblues**

*** Définition du **Pejiblues** – Fameux syndrome qu'un membre du PJ est susceptible de ressentir après son aventure en rentrant chez lui (ou chez elle) ; après d'intenses moments de partage passés ensemble, le blues de la Péjigonie nous prend d'emblée !

La gazette

CONCOURS PRESENTATION

Lors de la première journée en hémicycle, il faudra vous présenter en quelques minutes. Pour pimenter et corser l'affaire, l'équipe de L'Écho Parlementaire te propose un concours aux règles extrêmement simples. Pour gagner, insérez dans votre présentation des **répliques cultes de film**. Inspirez-vous de Disney, de blockbusters américains ou encore de bonnes comédies sentimentales pour nous proposer une présentation hors-du-commun. Soyez subtils et originaux et vous gagnerez peut-être votre portrait dans L'Écho du mardi !

À vos crayons, c'est l'heure d'être étonnant !

KISS&PJ - 0471/51.69.62 - 0472/522.404

1) La **Ministre Streel** me fait craquer! J'espère que j'aurai ma chance avec elle.. Et pourquoi pas partager une nuit en sa compagnie...

2) Maintenant dans l'ombre, je m'attriste à l'idée de ne plus te voir pendant une semaine.. J'espère que l'on pourra se retrouver dans un ascenseur **belle Bengali.** Petite de taille tu es, mais grande beauté tu présentes.. Mon coeur (entre autre) est à toi. Signé Z.

3) **Présidente de Commission Santé**: Oratrice de grand talent, j'aimerais pouvoir partager des discussions avec toi (voir plus si possible). Je t'imagine déjà rougir en lisant ces lignes avec ton petit air timide.. Tu es tellement belle!

4) Au **beau brun ténébreux** qui était assis à l'arrière gauche de l'hémicycle. J'ai surpris une de tes conversations sur les photos animalières... J'aimerais bien être ta tigresse la prochaine fois!

5) **Blonde** au regard déterminé, sous un air qui parait froid, **Madame la Ministre**, je suis convaincu que votre coeur est chaud et réchauffant.

6) **Miss à la lèvre brillante**, à peine nous nous sommes croisés que j'ai su que nous nous entendrions. Cette journée où j'étais assis à tes côtés me l'a confirmé.

7) **Monsieur le sexy-ministre**, je suis au garde à vous devant vous. J'espère vous revoir en commission!

Carte Blanche

Vous sentez-vous l'âme d'un écrivain? D'un journaliste? Un moment ou une personne vous a tellement choqué durant la simuation qu'il vous parait impossible de restreindre vos propos? L'équipe de l'Echo Parlementaire vous donne la possibilité de vous exprimer lors d'une carte blanche.Sortez ce que vous avez sur le coeur en un quart de page (entre 1000 et 1500 signes espaces compris) et envoyez-le nous à l'adresse as.puttemans@gmail.com. À bon entendeur.

CHORALE TALENT SHOW

Comme vous le savez, le jeudi de la semaine de simulation se déroulera le talent show. Le but n'est pas de jouer à The Voice mais plutôt de s' amuser ensemble autour d'un projet qui me tient à coeur: "le Choeur pejigonien". Alors si tu joues d'un instrument débutant ou que tu adores chanter même sous la douche, contacte la Cheffe de groupe Aurélie Di Trapani afin de mettre l'ambiance jeudi. Prends ton instrument, ta voix ou même le claquement de tes doigts et rejoins le Choeur pejigonien !! Répétitions mardi et mercredi soir après les réunions.

L'équipe de l'Echo Parlementaire souhaite un merveilleux anniversaire au Ministre de l'Emploi!
23 ans, ça se fête!